



NOTE A L'ATTENTION DES ÉLÈVES NON BOURSIERS ET DE LEURS PARENTS

Objet :

Campagne de Bourse de Lycée 2023/2024

La campagne de Bourse de Lycée, pour l'année scolaire 2023/2024 est ouverte.

- **Première période du lundi 29 mai au mercredi 5 juillet 2023 inclus.**

Durant cette première période, les parents d'élèves pourront déposer une demande en ligne via le portail **Scolarité services ou une demande de bourse au format papier.**

L'instruction des demandes de bourse nationale de lycée réceptionnées au printemps est effectuée à la rentrée scolaire par les services académiques des bourses nationales pour toutes les demandes de bourse déposées en ligne ou issues d'une demande papier saisie par l'établissement.

- **Deuxième période du 1 Septembre au 19 octobre 2023 inclus.**

Par dérogation, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre 2023 inclus pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED.

Durant les 2 périodes de campagne, les demandes de bourses de lycée pourront s'effectuer en ligne directement sur le portail Scolarité Services ou au format papier.

Pour rappel, les établissements privés ne sont pas concernés par le service de demande en ligne.

Dès le début de la campagne de printemps, il est vivement recommandé d'encourager les familles à déposer leur demande de bourse de lycée, afin de permettre la saisie de tous les dossiers réceptionnés avant la clôture de juillet et de limiter l'afflux de demandes à la rentrée scolaire. Il s'agit ainsi d'éviter le versement tardif des bourses au premier trimestre.

Les ressources suivantes sont mises à votre disposition :

· **Pour vos équipes :** Guide d'aide à la saisie des dossiers dans Sconet bourses (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50627/download>)

· **Pour l'accompagnement des parents** lors de la demande en ligne : Guide d'accompagnement des parents pour la demande en ligne (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50630/download>).

· **Pour l'information des parents** d'élèves qui feront une demande en ligne : un flyer d'information (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50624/download>)

· *Pour la démarche de demande de bourse de lycée pour les élèves qui s'orientent vers le CNED, <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>*

· *Pour les élèves qui candidatent au sein d'un des 6 lycées de la Défense : note d'information complémentaire au formulaire de demande de bourse (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50633/download>)*

Le formulaire de demande de bourse de lycée 2023-2024 est téléchargeable sur la page « bourses de collège et de lycée » sur le site du ministère <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>.

Pour les élèves qui changent d'académie, les familles doivent être informées de la nécessité de déposer leur dossier de bourse à la rentrée scolaire dans l'académie d'accueil de l'élève.

Enfin, s'agissant des demandes papier, vous veillerez à **remettre systématiquement un accusé de réception au demandeur pour chaque dossier réceptionné dans l'établissement.**

En conséquence, j'informe **les parents des élèves non boursiers**, qu'ils peuvent venir retirer ou faire retirer par leur enfant, au Secrétariat de Direction, (auprès de Monsieur MALSA), un dossier de demande de bourse, à renseigner et à retourner, au plus tôt.

Les parents dont les ressources 2022 dépasseraient légèrement le plafond de ressources provisoires sont invités à déposer une demande de bourse, dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Provisseure,

Marie-France MERLINI

